

**Mardi 23 mars 2021**

**Discours du Président Edouard FRITCH**

**Ouverture du séminaire des chefs de service  
et des directeurs d'établissement public administratif**

**FAIRE SIMPLE**

Monsieur le Vice-Président,

Mesdames et messieurs les Ministres,

Mesdames et messieurs les membres de cabinet,

Mesdames et messieurs les chefs de service,

Mesdames et messieurs les directeurs d'établissement administratif,

Je suis très heureux d'être parmi vous pour l'ouverture de ce séminaire intitulé « Faire Simple ». Nous aurions pu compléter cet intitulé : « Faire simple et VITE ! ».

Mon courrier annonçant ce séminaire montrait déjà mon impatience et ma volonté d'accélérer la démarche de simplification administrative dans notre Pays. Pour être tout à fait clair, ce séminaire n'est pas le séminaire du ministère en charge de la modernisation de l'administration ou le séminaire de la DMRA.

**Non !** C'est le séminaire voulu par moi-même et le gouvernement, pour pousser à la simplification administrative, pour nous simplifier la vie.

En effet, vous voyez au travers des médias, le gouvernement, les ministres sont sur le terrain et constatent à chaque déplacement que c'est une attente sociale et une urgence économique.

La modernisation de l'administration est le deuxième axe de nos engagements de mandature. Elle est souhaitée par la population.

C'est une attente forte et constante des usagers, des particuliers et des professionnels de Tahiti et des archipels.

Ne confondons pas simplification et dématérialisation. Dématérialiser sans simplifier en amont les procédures est une aberration.

Je veux protéger notre administration de la critique populaire. Mais, donnez-moi des signes probants de votre envie de changer, de votre envie de faciliter la vie de nos propres compatriotes. Je souhaite que vous vous investissiez, aussi rapidement et aussi profondément que possible, dans cette réforme.

Plusieurs d'entre vous ont pu s'étonner que je limite, par mon courrier de convocation, les participants aux seuls chefs de services et directeurs d'établissement.

La raison en est simple : la simplification ne doit pas être une mission accessoire de votre feuille de route... La simplification administrative vous incombe au premier chef, c'est votre première mission.

Vous avez l'honneur de servir le Pays par votre fonction, je vous demande de prendre le leadership de la modernisation dans votre structure, d'enclencher et d'accélérer la démarche de simplification administrative.

Je vous demande de vous responsabiliser sur cette question, sans attendre ou regarder ou observer ce que font vos collègues.

Posez-vous sans attendre deux questions : Que puis-je faire avec mon équipe pour simplifier, moderniser les processus administratifs dans ma propre entité administrative ? Que puis-je aussi proposer aux autres services et EPA pour contribuer à ce grand objectif que ce donne notre Pays ?

Ces questions vous amèneront à imaginer des solutions quelquefois disruptives des usages et des habitudes voire du cadre réglementaire, en rupture avec les usages et les habitudes... Mais ce cadre réglementaire n'est pas immuable et doit lui aussi s'adapter, c'est aussi la mission de nos juristes. C'est à nous de décider alors de l'évolution ou pas. C'est la force de notre statut d'Autonomie.

Votre approche ne doit pas se limiter aux frontières des missions du service ou de l'établissement dont vous avez la charge, il vous faut avoir une approche globale. Vous verrez que cela ouvre des perspectives positives et permettra une performance accrue de notre service public.

Même si « on a toujours fait comme ça » on peut changer les habitudes souvent obsolètes. Il vous appartient de faire des propositions qui permettent de trouver des solutions, solutions qui doivent être concrètes.

Nous venons de vivre une année de crise sanitaire difficile qui doit nous éclairer sur les expériences passées et qui nécessitent, aujourd'hui, une évolution de notre cadre de vie, afin que demain nous en souffrions moins qu'hier.

Faites appel à votre force d'adaptation d'aujourd'hui, pour acquérir notre résilience de demain.

La question des commissions doit aussi être posée. En 2019, sur les 362 commissions prévues dans les textes, 174 se sont réunies (48 %).

Vous devez donc réfléchir immédiatement pour chacune d'elle sur l'opportunité de les supprimer ou de les faire évoluer vers plus d'agilité dans leur fonctionnement, voire même les regrouper pour en faire qu'une.

La crise sanitaire aura au moins eu cet enseignement, les circuits de décisions peuvent se simplifier dans un cadre réglementaire sécurisé et un fonctionnement à distance.

Ce séminaire va vous donner les clés, les méthodes pour accélérer cette simplification administrative. En tant que manager, vous allez aujourd'hui compléter votre boîte à outils pour créer de la synergie dans vos équipes. Vous devez mobiliser, leur insuffler cet état d'esprit et ces pratiques.

Il vous faut aussi libérer les initiatives ou la prise en compte des suggestions des agents pour autant que cela va dans le sens de la simplification pour l'utilisateur. Attention, cela ne veut pas dire faire appel à un prestataire qui fera votre travail ou celui des cadres et des agents qui vous entourent. Gardez le leadership ! Faire appel à un prestataire, c'est déjà avouer sa faiblesse.

Comme je vous le disais en introduction, il nous faut faire simple, vite et fort pour les usagers d'abord, mais aussi pour les agents et pour l'administration. C'est le défi qui vous est posé aujourd'hui.

Je compte sur les ministres et les cabinets pour accompagner, faciliter et suivre cette démarche de simplification administrative pour leurs services et les établissements publics sous leur tutelle mais aussi dans une approche interministérielle. Les services et établissements ne doivent pas être seuls dans cet objectif partagé ; les cabinets des ministères ont aussi leur responsabilité.

Le séminaire doit mettre en avant 3 idées-forces :

- Donner du Sens,
- Instaurer la confiance
- Et Être exemplaire.

Ça vaut pour le gouvernement, les services du Pays et les établissements publics.

Donner un sens à ce projet. Pourquoi et pour qui la simplification administrative ? A qui va-t-elle servir ?

Elle ne pourra être efficiente que si la confiance s’instaure entre les cabinets ministériels et entre les services et les établissements ? Elle ne pourra être vertueuse que si nous sommes tous exemplaires dans cette démarche.

Cet après-midi, je ferai tout mon possible pour venir entendre les engagements que chacun aura pris pour mener deux actions de simplification avant le 30 juin ; évidemment deux actions significatives ! Puis avec vos ministères de rattachement, vous devrez proposer 5 engagements complémentaires d’ici fin décembre et 10 engagements de simplification en 2022.

Je serai avec le gouvernement comptable de ces engagements auprès de la population selon deux modalités : un baromètre de la simplification qui sera publié régulièrement sur internet et un conseil interministériel régulier sur cette thématique.

Pour finir cette ouverture, j’espère que vous aurez compris mon impatience, notre impatience de faire de ce pays, un pays moderne dans son organisation administrative au service des particuliers, des entreprises et de ses propres agents.

Parce qu’encore une fois, c’est une attente sociale forte de nos administrés de Tahiti et de nos archipels, je reprendrai cette priorité majeure dans mon discours d’ouverture de la session administrative de l’assemblée de Polynésie française le 8 avril 2021.

Je compte sur vous, sur votre engagement sans faille et sur vos compétences. Vous avez toute ma confiance. Ne me décevez pas, et surtout ne décevez pas notre population !

Bon séminaire à tous.

Édouard FRITCH